

Traduction de la note de presse espagnole

Le document constituera le cadre des études complémentaires du projet de réouverture de la ligne.

L'Espagne, la France, la Communauté autonome d'Aragon, et la Région Aquitaine signent un mémorandum pour impulser la réouverture de Canfranc-Pau.

Le montant total des études est estimé à 850 000 €.

Le Ministère de l'Équipement et le Gouvernement d'Aragon se sont accordés sur le texte de la convention de collaboration pour le financement de l'étude de procédures qui garantissent la sécurité dans le tunnel de Canfranc.

La signature de ces accords renforce l'engagement ferme du gouvernement espagnol et de celui d'Aragon pour la meilleure stabilité des communications transfrontalières avec la France ; elle suppose une impulsion importante pour la réouverture de la ligne ferroviaire dans le cadre de la présidence espagnole du Conseil de l'Union Européenne qui se déroule pendant le premier semestre 2010.

Pau (France), le 30 avril 2010, Ministère de l'Équipement

Les Gouvernements espagnol et français, le Gouvernement d'Aragon et la Région Aquitaine ont signé aujourd'hui le mémorandum-cadre pour la réalisation des études complémentaires du projet de réouverture de la ligne ferroviaire dont le coût total est estimé à 850 000 €.

La signature a été paraphée par le Secrétaire d'État à la planification et aux infrastructures, Victor Morlan Gracia, représentant l'État espagnol ; par délégation du Préfet de la région Aquitaine, le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, Philippe Rey, représentant l'État français ; le Président du Conseil régional d'Aquitaine, Alain Rousset, et le Conseiller des travaux publics, de l'urbanisme et des transports du Gouvernement d'Aragon, Alfonso Vicente Barra.

Avec elle, se réalise l'engagement qu'a annoncé publiquement le Ministre de l'Équipement à Huesca le 26 février dernier.

L'évaluation du projet de réouverture de la ligne ferroviaire a été abordé au XIXème Sommet franco-espagnol de Gérone le 16 novembre 2006.

Après le Sommet franco-espagnol du 10 janvier 2008 à Paris, a été créé le Groupe de travail quadripartite dans lequel ont participé le Ministère de l'Équipement et la Diputacion générale d'Aragon conjointement avec le Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement et du développement durable de France et le Conseil régional d'Aquitaine.

Dans ce groupe de travail dans lequel a participé en plus le gestionnaire des infrastructures ferroviaires de France (RFF), est apparu un accord sur la nécessité d'entreprendre un programme d'études complémentaires ciblé sur 3 axes d'actions :

- (1) la définition des actions à réaliser sur le réseau ferroviaire français afin de permettre dans une première phase l'exploitation de la ligne sur la base d'un trafic maximal de 1,5 million de tonnes par an.
- (2) L'étude franco-espagnole des actions nécessaires pour garantir la sécurité réciproque des tunnels internationaux routiers et ferroviaires et de leurs conditions d'exploitation
- (3) La réalisation d'une nouvelle évaluation socio-économique du projet pour lequel il sera nécessaire de réaliser une mise à jour des estimations de trafic ainsi que les investissements nécessaires de chaque côté de la frontière pour la réouverture de la ligne Canfranc-Pau

Pour la réalisation des études mentionnées, on établira, au travers du mémorandum-cadre, un cadre général de collaboration.

En premier lieu, on désignera un responsable direct pour chacune des études complémentaires qui officialisera son engagement :

- Réseau ferré de France (RFF) sera le responsable direct de l'étude technique des infrastructures, de la capacité et de l'exploitation de la ligne ferroviaire ainsi que l'évaluation socio-économique, lesquels seront financés dans le cadre d'une convention de co-financement intégrée à RFF, à l'Etat français et au Conseil régional d'Aquitaine, au titre du Contrat de projets Etat- Région Aquitaine 2007-2013.
- Le Ministère de l'Equipement espagnol sera le responsable direct de l'étude franco-espagnole de sécurité réciproque des tunnels internationaux routiers et ferroviaires et de leurs conditions d'exploitation lequel sera financé dans le cadre d'une convention de co-financement intégrée au sein du Ministère de l'Equipement et au Gouvernement d'Aragon. Pour sa réalisation, on comptera sur la collaboration des experts des deux pays.

Dans le mémorandum-cadre on trouvera également une estimation des contributions dans le cas où on obtiendrait des aides des fonds européens, dans le cadre du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne – France – Andorre 2007 – 2013, mentionnant un apport de 65% de l'Etat français, de la Région Aquitaine et de la Communauté autonome d'Aragon.

La concrétisation des engagements dérivés du Mémorandum-cadre se réalisera grâce à la signature de cette convention spécifique de développement.

Sécurité dans le tunnel

Dans ce sens, le Ministère de l'Equipement et le Gouvernement d'Aragon se sont accordés sur le texte de la convention de collaboration pour le financement de l'étude des procédures qui garantissent la sécurité dans le tunnel de Canfranc.

L'objet de cet convention est d'établir les procédures à développer et les contributions financières à réaliser par les administrations d'Etat et des régions (Communauté autonome d'Aragon, Région Aquitaine) destinée à la réalisation de « l'étude des mises à jour afin de garantir la sécurité dans le tunnel ferroviaire de Canfranc »

Le Ministère de l'Equipement et le Gouvernement d'Aragon financeront respectivement pour 75% et 25%, l'étude que le Ministère va commander à la société d'ingénierie et d'Economie du Transport (INECO).

La signature de ces accords renforcera une fois de plus l'engagement ferme du gouvernement espagnol et du gouvernement d'Aragon pour la meilleure stabilité des communications transfrontalières avec la France, en somme cela suppose une impulsion importante pour la réouverture de la ligne ferroviaire dans le cadre de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne qui se déroule pendant le premier semestre 2010.